

DEPARTEMENT DE LA DROME

COMMUNE D'ALLAN

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 septembre 2026

Nombre de membres afférents : 19
En exercice : 19 Qui ont pris part à la délibération : 19
Date de la Convocation : 08/09/2026
Date d'affichage : 08/09/2026

L'an deux mille vingt-six et le quinze septembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par le Maire s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil, sous la présidence de Madame Laure DUCHAMP, maire.

Présents : Jean- Michel GAMORE - Aurélie SYLVESTRE - Daniel PEYROL – Lucie HAOND – Aurélien RIFFARD – Isabelle PISSEVIN – Nicolas CHABANIS - Lisa CHANCEL - Christophe GRANGER - Angélique CHARBONNIER - Manon CAIRE - David MAGNET - May ALGOUD - Mylène DELORME

Excusés : Joël MALIGNIER (pouvoir donné à Christophe GRANGER) – Sébastien MAITRE (pouvoir donné à Aurélie SYLVESTRE) – Marylin MOUTET (pouvoir donné à Manon CAIRE) – Laurent GAUTHIER (pouvoir donné à Mylène DELORME)

Lucie HAOND a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2026-064 : Recrutement d'un accroissement temporaire d'activité pour un mi-temps d'Atsem

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'article L. 332-23 1° du code général de la fonction publique autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois sur une période consécutive de dix-huit mois, renouvellement compris.

Madame le Maire expose également que l'effectif des grandes sections de maternelle est important en cette rentrée et que les élèves sont répartis sur deux classes. Un renfort du temps plein actuel est nécessaire sur ce début d'année pour permettre de bonnes conditions d'apprentissage pour les élèves et les enseignants.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose de créer, à compter du 17 septembre 2026, un emploi non permanent sur le grade d'atsem dont la durée hebdomadaire de service est de 14 heures et de l'autoriser à recruter un agent contractuel jusqu'au 18 décembre 2026 suite à un accroissement temporaire d'activité.

Il est proposé de recourir à l'agence APSTE pour pourvoir cet emploi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **CRÉE** un emploi non permanent relevant du grade d'atsem pour effectuer les missions suite à l'accroissement temporaire d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 14h, à compter du 17 septembre 2026 et jusqu'au 18 décembre 2026
La dépense correspondante sera inscrite pour le budget 2026
- **AUTORISE** Madame le Maire à recourir au service de l'agence APSTE pour pourvoir cet emploi

- **CHARGE** Madame le maire de prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble au moyen de l'application informatique Télérecours accessible par le biais du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département, de sa notification et de sa publication.

POUR : 19

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Laure DUCHAMP,

Maire

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'L. DUCHAMP', with a stylized flourish at the end.

Lucie HAOND

Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Lucie HAOND', with a large, sweeping horizontal stroke underneath.